

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN
DU JEUDI 27 JUIN 2019**

Convocations adressées le 21 juin 2019
Nombre de délégués titulaires présents : 43
Nombre de délégués votants : 53
Nombre de délégués titulaires en exercice : 55

Délégués titulaires présents :

Philippe BRIAND, Christophe BOUCHET, Frédéric AUGIS, Marie-France BEAUFILS, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Jean-Luc GALLIOT, Bertrand RITOURET, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Thibault COULON, Alexandra SCHALK-PETITOT, Aude GOBLET, Patrick DELETANG, Sébastien MARAIS, Bruno FENET, Patrick CHALON, Jean-Marie METAIS, Christian AVENET, Nadine NOWAK, Didier VALLEE, Michèle LAUNAY, Gérard DAVIET, Dominique SARDOU, Jean-Paul LAUNAY, Christian BRAULT, Sandrine FOUQUET, Martine POTEL, Rabia HADJIDJ BOUAKKAZ, Nathalie TOURET, Danielle PLOQUIN, Florence DRABIK, Martine GARRIGUE, Philippe LEBOT, Francine LEMARIE, Michel GILLOT, Nathalie SAVATON, Serge BABARY, Barbara DARNET MALAQUIN, Christine BEUZELIN, Yves MASSOT, Emmanuel DENIS, Cécile JONATHAN.

Titulaires absent(s) excusé(s) :

Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Rabia HADJIDJ BOUAKKAZ, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Philippe BRIAND, Alexandre CHAS a donné pouvoir à Nadine NOWAK, Bernard PLAT a donné pouvoir à Martine GARRIGUE, Vincent TISON a donné pouvoir à Cécile JONATHAN, Françoise DESROUSSEaux a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Jean-Marc PICHON a donné pouvoir à Marie-France BEAUFILS, Martine BELNOUE a donné pouvoir à Michèle LAUNAY, Sophie AUCONIE a donné pouvoir à Jean-Luc GALLIOT, Jacques CHEVTCHENKO a donné pouvoir à Christine BEUZELIN, Jacques LE TARNEC, Bernard LORIDO.

Désignation de Cécile JONATHAN en qualité de secrétaire de séance.

C_19_06_27_001–INSTITUTIONS - COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS ADOPTEES PAR LE BUREAU DANS SA SEANCE DU 6 MAI, DES ARRETES N°A2019-43 A N°A2019-76 ET DES MARCHES ATTRIBUES EN AVRIL 2019.

Rapporteur : Monsieur Philippe BRIAND, président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Par délibération en date du 29 janvier 2018, le Conseil métropolitain a décidé de déléguer au Bureau une partie des attributions de l'organe délibérant en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions de cet article, il appartient au Président de rendre compte des travaux du Bureau, ainsi que des décisions qu'il a prises dans le cadre de cette délégation.

Vote à l'unanimité.

C_19_06_27_002–FINANCES - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE ST AVERTIN POUR LA REALISATION D'UNE SALLE DE TIR A L'ARC A LA BELLERIE.

Rapporteur : Madame Marie-France BEAUFILS, vice-présidente.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **ACCORDE**, à la commune de St Avertin, un fonds de concours de 1.000.000 €, dans le cadre de la réalisation d'une salle de tir à l'arc,

- **PRECISE** que le versement de ce fonds de concours s'effectuera sur les exercices suivants :

- Exercice 2019 : 300.000 €
- Exercice 2020 : 700.000 €

sous réserve de la production, par la Commune, des états justificatifs de paiement qu'elle aura mandatés sur chacun des exercices,

- **PRECISE** que le plan de financement de l'opération est joint en annexe à la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

C_19_06_27_003–FINANCES - ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **ACCORDE**, au titre du l'exercice 2019, les fonds de concours suivants :

Commune	Objet	Fonds de concours accordés en €
Joué Lès Tours	Fonctionnement de l'école de musique	283.456
	Construction gymnase Sud Tranche 2019	283.456
Luynes	Fonctionnement du centre de loisirs	25.000
	Fonctionnement du pôle culturel	26.680
	Fonctionnement de la structure multi accueil	28.000
Mettray	Fonctionnement du service périscolaire	33.924
Rochecorbon	Construction d'un pôle associatif	52.476

Saint Pierre des Corps	Fonctionnement du centre municipal de santé	57.582
	Fonctionnement de la piscine municipale	187.326
Villandry	Mise en accessibilité de la Mairie	16.768

- **PRECISE** que les plans de financement de ces fonds de concours sont annexés à la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

C_19_06_27_004–FINANCES - CESSION DE BENNES A ORDURES.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la vente de ces véhicules à l'entreprise AMV sise 32 Avenue de la gare – 63430 PONT DU CHATEAU, pour un montant global de 15 000€ net de taxe,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tout acte pris en exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

C_19_06_27_005–FINANCES - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET PRINCIPAL, DU BUDGET TRANSPORT, DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT, DU BUDGET DE L'EAU ET DU BUDGET DU CREMATORIUM.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le compte de gestion du Budget principal dressé par le Comptable public pour l'exercice 2018, sans observation ni réserve.

- **APPROUVE** le compte de gestion du Budget annexe du transport dressé par le Comptable public pour l'exercice 2018, sans observation ni réserve.

- **APPROUVE** le compte de gestion du Budget annexe de l'assainissement dressé par le Comptable public pour l'exercice 2018, sans observation ni réserve.

- **APPROUVE** le compte de gestion du Budget annexe de l'eau dressé par le Comptable public pour l'exercice 2018, sans observation ni réserve.

- **APPROUVE** le compte de gestion du Budget annexe du crématorium dressé par le Comptable public pour l'exercice 2018, sans observation ni réserve.

Vote à l'unanimité.

C_19_06_27_006--FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET PRINCIPAL ET AFFECTATION DU RESULTAT.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le compte administratif 2018 du Budget Principal, qui se présente de la façon suivante :

Plan de compte M57

Fonctionnement

Dépenses	207.278.247,45 €
Recettes	220.440.676,93 €
dont	
Résultat de l'exercice	5.965.998,60 €
Excédent reporté de l'exercice N-1	7.196.430,88 €

Soit un solde cumulé de fonctionnement de 13.162.429,48 €

Investissement

Dépenses	86.285.850,01 €
Recettes	113.686.418,61 €
Solde d'investissement de l'exercice	- 2.461.105,26 €
Solde d'investissement reporté de l'exercice N-1	29.861.673,86 €

Soit un solde cumulé d'investissement de 27.400.568,60 €

soit un solde global de clôture de 40.562.998,08 €

Le besoin de financement des restes à réaliser s'élève à 33.158.732,83 €

Restes à réaliser

Dépenses	37.575.831,51 €
Recettes	4.417.098,68 €

soit un solde cumulé global de clôture de 7.404.265,25 €

- APPROUVE l'affectation des résultats de l'exercice 2018 :

- au compte 1068	5.758.164,23 €
- à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté)	7.404.265,25 €

- PRECISE qu'il convient dans la prochaine décision modificative :

De rectifier le résultat antérieur reporté (article 002) repris au Budget primitif de 2019 pour un montant de 8.035.156,29 € et qui doit être de 7.404.265,25 € soit un écart de - 630.891,04 € sur le 002 en recettes.

De rectifier le résultat d'investissement reporté (article 001) repris au Budget primitif de 2019 pour un montant de 27.469.193,65 € et qui doit être de 27.400.568.60 € soit un écart de – 68.625,05 € sur le 001 en dépenses.

De rectifier l'excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068) repris au Budget primitif de 2019 pour un montant de 5.689.539,18 € et qui doit être de 5.758.164,23 € soit un écart de + 68.625,05 € sur le 1068 en recettes.

Vote à la majorité.

(4 votes contre : Mme Cécile JONATHAN, MM. Vincent TISON, Philippe LEBOT, Emmanuel DENIS, M. Philippe BRIAND, ayant quitté la salle, ne prend pas part au vote)

C_19_06_27_007–FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET ANNEXE DU TRANSPORT DE PERSONNES.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le compte administratif 2018 du Budget annexe du transport de personnes, qui se présente de la façon suivante :

Plan de compte M43 (Hors Taxes)

Fonctionnement

Dépenses	93.148.058,26 €
Recettes	100.214.057,65 €
dont	
Résultat de l'exercice	1.532.849,26 €
Excédent reporté de l'exercice N-1	5.533.150,13 €

Soit un solde cumulé d'exploitation de 7.065.999,39 €

Investissement

Dépenses	34.632.029,40 €
Recettes	37.128.706,55 €
Solde d'investissement de l'exercice	2.421.994,65 €
Solde d'investissement reporté de l'exercice N-1	74.682,50 €

Soit un solde cumulé d'investissement de 2.496.677,15 €

Soit un solde global de clôture de 9.562.676,54 €

- **PRECISE** que les résultats du compte administratif 2018 du Budget annexe du transport, dissous au 31 décembre 2018, seront repris dans les comptes 2019 du Syndicat des mobilités de Touraine, ainsi que les Restes à Réaliser de la section d'investissement.

- **PRECISE** qu'il appartient au Syndicat de Mobilités de Touraine de se prononcer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2018.

Vote à l'unanimité.

(4 abstentions : Mme JONATHAN, MM. TISON, LEBOT, DENIS, M. Philippe BRIAND, ayant quitté la salle, ne prend pas part au vote)

C_19_06_27_008–FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT ET AFFECTATION DU RESULTAT.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, sous la présidence de Monsieur Christian GATARD, Vice-Président, le compte administratif 2018 du Budget annexe de l'Assainissement, qui se présente de la façon suivante :

Plan de compte M49 (Hors Taxes)

Fonctionnement

Dépenses	18.580.630,67 €
Recettes	28.049.980,78€
dont	
Résultat de l'exercice	3.625.759,17 €
Excédent reporté de l'exercice N-1	5.843.590,94 €

Soit un solde cumulé d'exploitation de 9.469.350,11 €

Investissement

Dépenses	11.099.832,85 €
Recettes	11.598.418,73 €
Solde d'investissement de l'exercice	- 113.770,15 €
Solde d'investissement reporté de l'exercice N-1	612.356,03 €

Soit un solde cumulé d'investissement de 498.585,88 €

soit un solde global de clôture de 9.967.935,99 €

Le besoin de financement des restes à réaliser s'élève à 6.308.629,50 €

Restes à réaliser

Dépenses	7.560.785,51 €
Recettes	1.252.156,01 €

soit un solde net global de clôture de 3.659.306,49 €

- **APPROUVE**, l'affectation des résultats de l'exercice 2018 :

au compte 1068	5.810.043,62 €
à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté)	3.659.306,49 €

- **PRECISE**, qu'il convient dans la prochaine décision modificative :

De rectifier le résultat antérieur reporté (article 002) repris au Budget primitif de 2019 pour un montant de 2.115.022,65 € et qui doit être de 3.659.306,49 € soit un écart de + 1.544.283,84 € sur le 002 en recettes.

De rectifier le résultat d'investissement reporté (article 001) repris au Budget primitif de 2019 pour un montant de 498.556,49 € et qui doit être de 498.585,88 € soit un écart de + 29,39 € sur le 001 en dépenses.

De rectifier l'excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068) repris au Budget primitif de 2019 pour un montant de 5.810.073,01 € et qui doit être de 5.810.043,62 € soit un écart de – 29,39 € sur le 1068 en recettes.

Vote à l'unanimité.

(M. Philippe BRIAND, ayant quitté la salle, ne prend pas part au vote)

C_19_06_27_009–FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET AFFECTATION DU RESULTAT.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le compte administratif 2018 du Budget annexe de l'Eau, qui se présente de la façon suivante :

Plan de compte M49 (Hors Taxes)

Fonctionnement

Dépenses		17.233.688,86 €
Recettes		21.063.995,98 €
dont		
Résultat de l'exercice	1.691.412,81 €	
Excédent reporté de l'exercice N-1	2.138.894,31 €	

Soit un solde cumulé de fonctionnement de **3.830.307,12 €**

Investissement

Dépenses		5.948.490,96 €
Recettes		9.540.491,81 €
solde d'investissement de l'exercice	3.654.788,87 €	
solde d'investissement reporté de l'exercice N-1	- 62.788,02 €	

Soit un solde cumulé d'investissement de **3.592.000,85 €**

soit un solde global de clôture de **7.422.307,97 €**

Le besoin de financement des restes à réaliser s'élève à 3.833.405,87 €

Restes à réaliser

Dépenses	3.833.405,87 €
Recettes	0,00 €

soit un solde net global de clôture de **3.588.902,10 €**

- **APPROUVE**, l'affectation des résultats de l'exercice 2018 :

- au compte 1068	241.405,02 €
- à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté)	3.588.902,10 €

- **PRECISE**, qu'il convient dans la prochaine décision modificative :

De rectifier le résultat antérieur reporté (article 002) repris au Budget primitif de 2019 pour un montant de 3.602.266,71 € et qui doit être de 3.588.902,10 € soit un écart de – 13.364,61 € sur le 002 en recettes.

De rectifier le résultat d'investissement reporté (article 001) repris au Budget primitif de 2019 pour un montant de 925.139,16 € et qui doit être de 3.592.000,85 € soit un écart de + 2.666.861,69 € sur le 001 en dépenses.

De rectifier l'excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068) repris au Budget primitif de 2019 pour un montant de 2.908.266,71 € et qui doit être de 241.405,02 € soit un écart de – 2.666.861,69 € sur le 1068 en recettes.

Vote à l'unanimité.

(1 abstention : M. DENIS, M. Philippe BRIAND, ayant quitté la salle, ne prend pas part au vote)

C_19_06_27_010–FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM ET AFFECTATION DU RESULTAT.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le compte administratif 2018 du budget annexe du crématorium, qui se présente de la façon suivante :

Plan de compte M4 (Hors Taxes)

Fonctionnement

Dépenses		129.724,55 €
Recettes		762.515,42 €
dont		
Résultat de l'exercice	544.203,90 €	
Excédent reporté de l'exercice N-1	88.586,97 €	

Soit un solde cumulé d'exploitation de 632.790,87 €

Investissement

Dépenses		1.385.525,21 €
Recettes		864.825,12 €
Solde d'investissement de l'exercice	- 643.551,21 €	
Solde d'investissement reporté de l'exercice N-1	122.851,12 €	

Soit un solde cumulé d'investissement de - 520.700,09 €

Soit un solde global de clôture de 112.090,78 €

Le besoin de financement des restes à réaliser s'élève à 32.695,42 €

Restes à réaliser

Dépenses	32.695,42 €
Recettes	0,00 €

Soit un solde cumulé global de clôture de 79.395,36 €

- **APPROUVE** l'affectation des résultats de l'exercice 2018 :

- o au compte 1068 553.395,51 €
- o à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté) 79.395,36 €

- **CONSTATE** que les résultats du compte administratif de l'exercice 2018 sont identiques aux résultats provisoires repris par anticipation au budget primitif 2019 voté le 1^{er} avril 2019 et qu'il n'y a pas lieu à modification des écritures comptables.

Vote à l'unanimité.

(M. Philippe BRIAND, ayant quitté la salle, ne prend pas part au vote)

C_19_06_27_011-FINANCES - BUDGET PRINCIPAL- EXERCICE 2019 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE ET CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le budget supplémentaire 2019 du budget principal dont les écritures figurent dans les tableaux ci-annexés.

- **MODIFIE** le tableau des autorisations de programme du Budget Principal de l'exercice 2019 en y ajoutant l'autorisation de programme suivante :

N° AP	Objet de l'opération	Montant de l'A.P.	CP 2019	CP 2020	CP 2021
2019/16	NANO 2022	200.000	0	100.000	100.000 €

Vote à la majorité

**(2 votes contre : Mme Cécile JONATHAN, M. Vincent TISON, 1 abstention : M. LEBOT
Ne prend pas part au vote : M. Emmanuel DENIS)**

C_19_06_27_012-FINANCES - BUDGET ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2019 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le budget supplémentaire 2019 du budget de l'assainissement dont les écritures figurent dans les tableaux ci-annexés.

Vote à l'unanimité.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **ADOPTE** le budget supplémentaire 2019 du budget de l'eau potable dont les écritures figurent dans les tableaux ci-annexés.

Vote à l'unanimité.

C_19_06_27_014–AMENAGEMENT URBANISTIQUE - REVISION DU POS EN PLU DE VILLANDRY - ARRET DU PROJET ET BILAN DE LA CONCERTATION.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le bilan de la concertation afférente au plan local d'urbanisme de la commune de Villandry ;

- **ARRÊTE** le projet de plan local d'urbanisme de la Commune de Villandry tel qu'il est annexé à la présente ;

- **COMMUNIQUE** pour avis le projet de plan local d'urbanisme, aux personnes publiques associées :

- la Préfète du Département d'Indre-et-Loire ;
- le Président du Conseil régional du Centre Val de Loire ;
- le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire ;
- les Présidents de la Chambre du commerce et d'industrie, de la Chambre des métiers et de la Chambre d'agriculture ;
- le Président du Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle compétent en matière de schéma de cohérence territoriale ;
- le Président du Syndicat des Mobilités de Touraine ;
- le Président du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine ;

et aux personnes consultées :

- le Président du syndicat intercommunal des cavités 37 ;
- les Maires des communes de Berthenay, Savonnières, Druye, Vallères, La Chapelle-aux-Naux et Cinq-Mars-la-Pile.

Vote à l'unanimité.

C_19_06_27_015–HABITAT - FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SEMIVIT PAR LA SEM TOURANGELLE IMMOBILIER - APPROBATION DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE - ACTIONNARIAT ET REPRESENTANT DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE.

Rapporteur : Madame Alexandra SCHALK-PETITOT, vice-présidente.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **CONSTATE** la fusion par voie d'absorption de la SEMIVIT par la SEM LA TOURANGELLE IMMOBILIER ;

- **PRECISE** que l'ensemble des droits et obligations de Tours Métropole Val de Loire envers la SEMIVIT continuent de s'exécuter auprès de LA TOURANGELLE IMMOBILIER ;
- **APPROUVE** le principe de la conversion immédiate des actions de préférence de catégories A, B, C et D de LA TOURANGELLE IMMOBILIER en actions ordinaires ; chaque action de préférence étant convertie en une action ordinaire ;
- **AUTORISE** le représentant de la Collectivité actionnaire de LA TOURANGELLE IMMOBILIER à l'assemblée générale et aux assemblées spéciales des actionnaires de catégorie D de LA TOURANGELLE IMMOBILIER, devant se réunir courant juin 2019, à approuver en conséquence la conversion des actions de préférences de catégories A, B, C et D de LA TOURANGELLE IMMOBILIER en actions ordinaires ;
- **APPROUVE** le projet de traité de fusion tel qu'il a été présenté ;
- **AUTORISE** le représentant de la Collectivité actionnaire de LA TOURANGELLE IMMOBILIER à l'assemblée générale de LA TOURANGELLE IMMOBILIER devant se réunir courant juin 2019 à approuver en conséquence l'absorption par voie de fusion de la SEMIVIT par LA TOURANGELLE IMMOBILIER et la transmission universelle corrélative du patrimoine de la SEMIVIT à LA TOURANGELLE IMMOBILIER ;
- **AUTORISE** le représentant de la Collectivité actionnaire de LA TOURANGELLE IMMOBILIER à l'assemblée générale de LA TOURANGELLE IMMOBILIER devant se réunir courant juin 2019 à approuver le projet de traité de fusion arrêté par les conseils d'administration des sociétés SEMIVIT et LA TOURANGELLE IMMOBILIER en date du 26 avril 2019 et annexé à la présente délibération ;
- **APPROUVE**, sous réserve de la réalisation de la fusion et de l'augmentation de capital corrélative, la réduction du capital de LA TOURANGELLE IMMOBILIER de la somme correspondant à la valeur nominale des propres actions de LA TOURANGELLE IMMOBILIER apportée par la fusion entre la SEMIVIT et LA TOURANGELLE IMMOBILIER ;
- **AUTORISE** le représentant de la Collectivité actionnaire de LA TOURANGELLE IMMOBILIER à l'assemblée générale extraordinaire de LA TOURANGELLE IMMOBILIER devant se réunir courant juin 2019 à approuver la réduction du capital de LA TOURANGELLE IMMOBILIER de la somme correspondant à la valeur nominale des propres actions de LA TOURANGELLE IMMOBILIER apportée par la fusion entre la SEMIVIT et LA TOURANGELLE IMMOBILIER ;
- **AUTORISE** le représentant de la Collectivité actionnaire de LA TOURANGELLE IMMOBILIER à l'assemblée générale de LA TOURANGELLE IMMOBILIER devant se réunir courant juin 2019 à approuver la modification de la composition du conseil d'administration pour fixer le nombre de membres du conseil d'administration de 14 membres minimum à 16 membres maximum, dont 10 représentant les collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires de LA TOURANGELLE IMMOBILIER, ainsi que la création de 2 à 3 postes de censeur ;
- **APPROUVE** le projet des nouveaux statuts de LA TOURANGELLE IMMOBILIER annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le représentant de la Collectivité actionnaire de LA TOURANGELLE IMMOBILIER à l'assemblée générale extraordinaire de LA TOURANGELLE IMMOBILIER devant se réunir courant juin 2019 à approuver le projet des nouveaux statuts de LA TOURANGELLE IMMOBILIER annexé à la présente délibération ;
- **DESIGNE** Monsieur Jean-Paul LAUNAY comme nouveau représentant de Tours Métropole Val de Loire au conseil d'administration de LA TOURANGELLE IMMOBILIER ;

- **DESIGNE** Monsieur Jean-Paul LAUNAY comme nouveau représentant de Tours Métropole Val de Loire aux assemblées générales et spéciales de LA TOURANGELLE IMMOBILIER ;
- **APPROUVE**, à défaut de conversion des actions de préférence de catégories A, B, C et D en actions ordinaires, la création de la nouvelle catégorie d'actions E au capital social de LA TOURANGELLE IMMOBILIER ;
- **AUTORISE** le représentant de la Collectivité actionnaire de LA TOURANGELLE IMMOBILIER aux assemblées spéciales des titulaires des actions de catégorie D de LA TOURANGELLE IMMOBILIER devant se réunir courant juin 2019, à défaut de conversion des actions de préférence de catégories A, B, C et D en actions ordinaires, à autoriser la création de la nouvelle catégorie d'actions E au capital social de LA TOURANGELLE IMMOBILIER.

Vote à l'unanimité.

C_19_06_27_016–AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE - CHARTE METROPOLITAINE ET CREATION D'UN GUICHET UNIQUE POUR LA GESTION DES DEMANDES D'IMPLANTATION DES RELAIS RADIOELECTRIQUES SUR LE TERRITOIRE DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ET DE SES COMMUNES.

Rapporteur : Monsieur Laurent RAYMOND, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **ADOPTE** la charte relative à l'implantation des relais radioélectriques sur le territoire de Tours Métropole Val de Loire,
- **APPROUVE** l'institution d'un guichet unique métropolitain au sein du pôle aménagement numérique du territoire de la Métropole,
- **AUTORISE** le Président ou le vice-président délégué à signer la charte et tout acte afférent à son exécution.

Vote à la majorité.

(2 votes contre : Mme Rabia HADJIDJ BOUAKKAZ, M. Wilfried SCHWARTZ

Ne prend pas part au vote : Mme Alexandra SCHALK-PETITOT)

C_19_06_27_017–AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE - RAPPORT ANNUEL RELATIF A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA REALISATION ET LA GESTION D'UN RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A TRES HAUT DEBIT - EXERCICE 2018.

Rapporteur : Monsieur Laurent RAYMOND, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** de la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité de service du réseau métropolitain de communications électroniques à haut débit pour l'exercice 2018.

Vote à l'unanimité.

(Ne prend pas part au vote : Mme Alexandra SCHALK-PETITOT)

C_19_06_27_018–AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE - TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC OU PRIVE DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE PAR LA SOCIETE TDF POUR SES INSTALLATIONS DE RADIODIFFUSION FM.

Rapporteur : Monsieur Laurent RAYMOND, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **FIXE** sur la base de l'annexe jointe à la présente délibération, les tarifs d'occupation du patrimoine de la Métropole par des équipements de radiodiffusion FM,

- **DIT** que ces tarifs s'appliqueront au 1er juillet 2019 au 31 décembre 2019.

Vote à l'unanimité.

C_19_06_27_019–ESPACES PUBLICS - TECHNIQUES DU DEVELOPPEMENT DURABLE EN MATIERE DE GESTION DES ESPACES VERTS - ADHESION A L'ASSOCIATION PLANTE & CITE.

Rapporteur : Madame Aude GOBLET, vice-présidente.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** l'adhésion de la Métropole à l'association Plante & Cité dont le siège social est fixé 3 rue Fleming 49066 ANGERS Cedex 1,

- **DESIGNE** Mme Aude GOBLET en qualité de membre titulaire pour représenter Tours Métropole Val de Loire au sein de l'association Plante & Cité,

- **PRECISE** que le montant de la cotisation annuelle 2019 est fixé à 3 090,00 €,

- **PRECISE** que la cotisation annuelle sera imputée au budget principal de l'année 2019 et années suivantes,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou la vice-présidente déléguée à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

C_19_06_27_020–ENVIRONNEMENT - CONVENTION TRIPARTITE AVEC LE CONSEIL REGIONAL ET LA PREFECTURE DE REGION POUR LE LANCEMENT ET LE FINANCEMENT D'UNE ETUDE SUR LA GESTION DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE DE LA METROPOLE.

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc GALLIOT, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le lancement d'une étude sur la gestion des déchets sur le territoire de la métropole en partenariat avec le Conseil Régional et la Préfecture de Région, et cofinancée avec ces partenaires,

- **AUTORISE** Monsieur Le Président ou son représentant à lancer la consultation pour l'étude, à intervenir et à signer tous actes liés à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

C_19_06_27_021–CULTURE - RAPPORT ANNUEL RELATIF A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC MUSIQUES ACTUELLES POUR 2018.

Rapporteur : Monsieur Cédric DE OLIVEIRA, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du rapport relatif à l'exécution de la délégation de service public des musiques actuelles pour 2018, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

C_19_06_27_022–SPORT - APPROBATION NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE AU CENTRE AQUATIQUE DU LAC AU 1ER JUILLET 2019.

Rapporteur : Madame Marie-France BEAUFILS, vice-présidente.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire du délégataire jointe en annexe,

- **DIT** que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} juillet 2019,

- **AUTORISE** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tout document relatif à la présente délibération,

Vote à l'unanimité.

C_19_06_27_023–SPORT - APPROBATION NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE AU CENTRE AQUATIQUE LES THERMES A LUYNES AU 1ER JUILLET 2019.

Rapporteur : Madame Marie-France BEAUFILS, vice-présidente.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire du délégataire jointe en annexe,

- **DIT** que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} juillet 2019,

- **AUTORISE** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tout document relatif à la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

C_19_06_27_024–SPORT - RAPPORT ANNUEL RELATIF A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU CENTRE AQUATIQUE DU LAC POUR 2018.

Rapporteur : Madame Marie-France BEAUFILS, vice-présidente.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du rapport relatif à l'exécution de la délégation de service public du centre aquatique du Lac pour l'année 2018, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

C_19_06_27_025–SPORT - RAPPORT ANNUEL RELATIF A L'EXECUTION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU CARRE D'O POUR 2018.

Rapporteur : Madame Marie-France BEAUFILS, vice-présidente.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

' - **PREND ACTE** du rapport relatif à l'exécution de la délégation de service public du centre aquatique du Carré d'O pour 2018, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

C_19_06_27_026–SPORT - RAPPORT ANNUEL RELATIF A L'EXECUTION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU CENTRE AQUATIQUE LES THERMES A LUYNES POUR 2018.

Rapporteur : Madame Marie-France BEAUFILS, vice-présidente.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du rapport relatif à l'exécution de la délégation de service public du centre aquatique Les Thermes à Luynes pour 2018, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Vote à l'unanimité

C_19_06_27_027–SPORT - RAPPORT ANNUEL RELATIF A L'EXECUTION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU GOLF DE LA GLORIETTE POUR 2018.

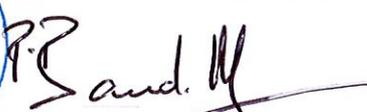
Rapporteur : Madame Marie-France BEAUFILS, vice-présidente.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du rapport relatif à l'exécution de la délégation de service public du golf de la gloriette pour 2018, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Vote à l'unanimité

Clôture de la séance à 21 h 10.

 **Le Directeur Général des Services,**

Frédéric BAUDIN-CULLIERE